



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/12/2022

Référence
63_2022

Objet de la délibération
Plan de financement panneaux photovoltaïques et demandes de subventions

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	7

Date de la convocation
24/11/2022

Date d'affichage
24/11/2022

Vote
MAJORITE
Pour : 0 Contre : 7 Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 05/12/2022

Et

Publication ou notification du :
24/11/2022

L'an 2022 et le 5 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : M. VANZELLA Yoann à M. SONZOGNI Jean-Luc

Absents séance:

Absent(s) : MM : GAVAZZI Romain, LEBLANC Eric, PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : Plan de financement panneaux photovoltaïques et demandes de subventions

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables visant à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments publics, la commune souhaite implanter des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école maternelle.

le montant prévisionnel de cette opération est de 32 096.50€ HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Installation panneaux (selon devis Ecosolar)	32 096,50 € HT	DSIL 40%	12 838 €
		Région	4 100 €
		Autofinancement	15 158,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

N'approuve pas le projet compte tenu de l'évolution trop forte du coût de la dépense et de l'incertitude du retour sur investissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 06/12/2022

Le Maire
François DENEUX

